

# DOSSIER DE PRESSE

## Consultation Publique

Programmation Pluriannuelle des  
Investissements de production  
électrique 2016-2030



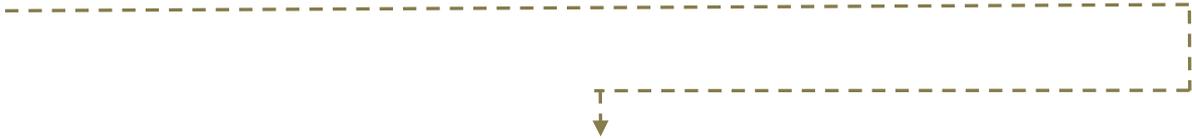
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DE  
PRODUCTION ELECTRIQUE POUR LA PERIODE 2016-2030

↓

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**  
**du 12 juillet au 26 août 2016**

**ÉCONOMISONS AUJOURD'HUI  
L'ÉNERGIE DE DEMAIN**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DE PRODUCTION ELECTRIQUE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE DU 12 JUILLET AU 26 AOÛT 2016

#### LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DE PRODUCTION ELECTRIQUE TRADUIT LES VOLONTES D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ENERGETIQUES



La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) est l'outil de pilotage du gouvernement en matière de développement du parc de production électrique de la Nouvelle-Calédonie. Elle s'inscrit en cohérence avec les objectifs d'autonomie électrique du territoire et de ses îles, fixés par le Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) adopté le 23 mai 2016. Elle donne également de la visibilité aux acteurs des différentes filières renouvelables pour imaginer et développer des projets sur tout le territoire, dans une perspective à long terme.

La PPI répond à des enjeux stratégiques pour la Nouvelle-Calédonie, à savoir :

- **la réduction de la dépendance énergétique**
- **la garantie de la sécurité d'approvisionnement**
- **la garantie d'un prix compétitif de l'énergie**
- **la limitation des impacts sur l'environnement**

La PPI fixe, par filière de production électrique, les zones d'implantation (Grande-Terre et îles), les quantités à installer et le rythme d'installation des outils de production. Elle se base sur les conclusions du bilan prévisionnel réalisé par le responsable de l'équilibre offre / demande ENERCAL (gestionnaire du réseau de transport) et des gisements d'énergie renouvelable connus, et est construite en tenant compte de critères techniques, environnementaux, sociaux, économiques et financiers.

Les filières de production d'énergie renouvelable étudiées dans le cadre de la PPI proposée sont l'hydroélectrique, le photovoltaïque, l'éolien et la biomasse. Les énergies renouvelables des mers et la géothermie sont également abordées sous l'angle de l'acquisition de données.

Cette PPI porte sur une période de 15 ans et pourra être revue au cours de cette période en fonction de l'évolution de la consommation de la distribution publique ou des technologies.

# UNE CONSULTATION PUBLIQUE

## POUR ÉLARGIR LE DEBAT ET RECUEILLIR LES OBSERVATIONS DE LA POPULATION

La délibération n° 195 du 5 mars 2012 relative au système électrique de la Nouvelle-Calédonie prévoit que le gouvernement adopte par arrêté la PPI en accord avec les objectifs définis par le STENC.

Avant son adoption, la PPI doit être soumise à consultation publique conformément à l'arrêté n° 2015-2365/GNC du 3 novembre 2015 fixant les modalités de la consultation du public sur la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique.

Cette **consultation publique** est menée du **12 juillet 2016 au 26 août 2016** à partir du site internet [maitrise-energie.nc](http://maitrise-energie.nc).

Le projet d'arrêté PPI ainsi que sa note d'accompagnement sont disponibles en téléchargement sur le site internet afin de présenter au public les enjeux et les objectifs de la PPI. Un formulaire permet à chacun de partager son avis, ses idées et initiatives.

À l'issue de cette démarche participative, une synthèse des commentaires les plus pertinents sera mise en ligne. Toutes ces remarques seront également prises en compte dans la finalisation de la PPI avant sa présentation au gouvernement.

The screenshot shows the website interface for 'Maitrise de l'Énergie'. At the top, there is a navigation bar with links for 'QUI SOMMES NOUS', 'INSCRIPTION NEWSLETTER', 'ESPACE PRESSE', and 'RESSOURCES PÉDAGOGIQUES'. Below this is a secondary menu with 'L'ÉNERGIE EN NOUVELLE-CALÉDONIE', 'LES ÉCO GESTES', 'ACTUALITÉS ET INFORMATIONS', 'AIDES ET FINANCEMENTS', 'CONFÉRENCES ET FORMATIONS', and 'POINT INFO ÉNERGIE'. The main content area features a large banner for 'Schéma pour la transition énergétique' with sub-sections for 'SOBRIÉTÉ', 'EFFICACITÉ', and 'ÉNERGIES RENOUVELABLES'. A blue arrow points to a 'Consultation Publique' box titled 'Programmation Pluriannuelle des Investissements de production électrique 2016-2030'. Below this, there is a section for 'EN CE MOMENT SEMAINE DU MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE' dated 17/06/2016, which includes details about a seminar and ISO 50001 training. A 'Point Info Énergie' section lists upcoming events like 'L'écobilité' and 'Venez rencontrer le PIE'. A 'Tarifs d'achat de l'électricité solaire Photovoltaïque' section is also visible.

## LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DE PRODUCTION ELECTRIQUE OBJECTIFS À L'HORIZON 2030

Un des objectifs du STENC est d'accroître la part du renouvelable pour que la production de source renouvelable représente 100 % de la consommation d'électricité de la distribution publique et atteindre l'autonomie électrique dans les îles non interconnectées au réseau de la Grande-Terre (Bélep, Ouvéa, Lifou, Maré, Ile des Pins).

Pour y répondre, la PPI prévoit les objectifs de développement des filières renouvelables suivants pour la Grande-Terre :

Filière	Puissance autorisée au 31/12/2015	Puissance supplémentaire autorisée par rapport au 01/01/2016			
		2020	2025	2030	TOTAL
Hydroélectrique avec retenue	68 MW	0 MW	44 MW	44 MW	112 MW
Hydroélectrique fil de l'eau	9,4 MW	12 MW	18 MW	30 MW	39,4 MW
Eolien	54 MW	0 MW	5 MW	15 MW	69 MW
Photovoltaïque	22 MWc	37 MWc	37 MWc	37 MWc	59 MW
Photovoltaïque avec stockage	0	15 MWc	35 MWc	63 MWc	63 MW
Biomasse	0,3 MW	2 MW	3 MW	4 MW	4,3 MW
<b>TOTAL</b>	<b>153,7 MW</b>	<b>+ 66 MW</b>	<b>+ 76 MW</b>	<b>+ 51 MW</b>	<b>346,7 MW</b>

Ce sont donc **193 MW** de puissance renouvelable qu'il est proposé de développer sur la Grande-Terre ce qui porterait le parc de production électrique d'origine renouvelable à environ 350 MW en 2030.

Concernant les îles, la programmation prévoit deux étapes intermédiaires avec a minima 30% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie électrique de chaque île en 2020, et 60% en 2025. Sur cette base, la production annuelle de renouvelable à atteindre par île afin de répondre aux objectifs du STENC est, à titre indicatif :

	2020	2025	2030
Île des Pins	1 562 MWh	3 153 MWh	5 304 MWh
Maré	2 524 MWh	5 293 MWh	9 250 MWh
Lifou	3 990 MWh	8 340 MWh	14 400 MWh
Ouvéa	1 452 MWh	3 067 MWh	5 400 MWh
Îles Bélep	152 MWh	315 MWh	543 MWh

Les énergies renouvelables ne permettent cependant pas à l'heure actuelle de répondre à tout instant à la demande de la distribution publique, du fait notamment de l'intermittence de la

production de certaines filières. Ainsi, une certaine quantité d'énergie thermique fossile est nécessaire pour garantir la permanence de la fourniture d'électricité.

Par conséquent, des renouvellements et de nouveaux moyens de production thermiques fossiles seront nécessaires à court et moyen termes (mise en service d'un moyen de 40 MW en semi-base et d'un moyen de pointe de 45 MW à l'horizon 2020). Les études en cours relatives à la définition des installations de production dont les usages sont mutualisés entre la Société Le Nickel et la distribution publique pourront par ailleurs donner lieu à une actualisation de la PPI relative aux installations de production d'énergie à partir de combustibles fossiles.

Afin de limiter l'impact environnemental de ces moyens de production thermiques fossiles tout en favorisant la pénétration des énergies renouvelables, cette programmation pluriannuelle des investissements fixe certaines dispositions à respecter :

- L'engagement du porteur de projet d'utiliser un certain pourcentage de biomasse en exploitation si elle présente un coût économiquement raisonnable,
- La réalisation d'une étude apportant la preuve qu'une technologie alternative éprouvée plus favorable à l'environnement et à l'intégration d'énergie renouvelables intermittentes sur le réseau est impossible à coût raisonnable,
- La valorisation de la chaleur fatale supérieure à 2 500 kWth à 120°C.

Dans le but de favoriser le développement des énergies renouvelables dans le mix électrique, la programmation pluriannuelle des investissements souhaite également favoriser les innovations, notamment à travers le développement de la prévision de la production renouvelable intermittente et des moyens de stockage.

La programmation prévoit également d'étudier d'ici 2020 le potentiel de développement de filières renouvelables, à savoir le potentiel hydroélectrique et de stockage d'énergie hydraulique, le potentiel géothermique ainsi que le potentiel des énergies marines renouvelables.

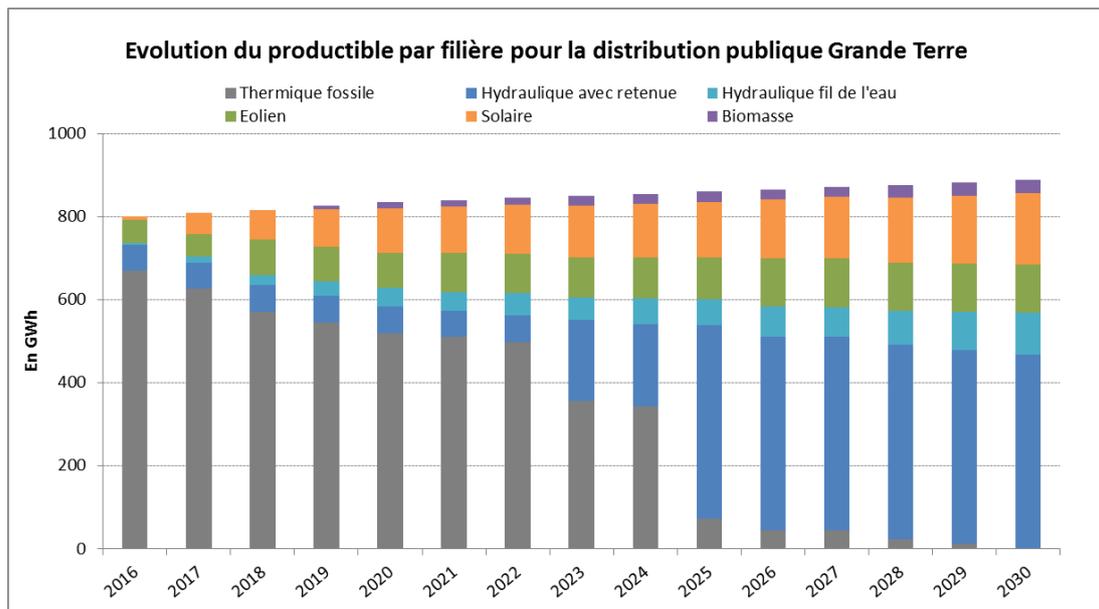
Cette programmation pluriannuelle des investissements porte sur une période de 15 ans et pourra être revue au cours de cette période en fonction de l'évolution de la consommation de la distribution publique ou des technologies.

-----

Les effets de cette programmation volontariste en termes d'énergies renouvelables sont multiples.

#### ➤ **Impact énergétique**

Selon le scénario « maîtrise de l'énergie », le taux de pénétration des énergies renouvelables pour la distribution publique de la Grande-Terre passerait de 16% en 2016 à 38% en 2020 et à **100% en 2030**. Le graphique suivant présente l'évolution de la production d'énergie par filière de 2016 à 2030 :



Les moyens de stockage par batterie prévus par la programmation pluriannuelle des investissements permettront une intégration massive d'énergies renouvelables intermittentes au regard des contraintes techniques du réseau électrique, mais ne seront toutefois pas suffisants pour satisfaire la demande en électricité notamment dans les phases où les conditions climatiques ne sont pas favorables aux énergies renouvelables. Il sera donc toujours nécessaire à horizon 2030 de faire appel aux moyens de production thermique, même de manière limitée, pour garantir l'équilibre offre / demande à toute période de l'année. De fait, à partir de 2025, le parc de production électrique destiné initialement à la distribution publique produira plus d'énergie que nécessaire, il conviendra alors de vendre le surplus d'énergie aux sociétés métallurgiques. Ces sociétés devront réduire l'appel à leur propre outil de production électrique pour absorber ce surplus d'énergie.

A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, le développement massif des énergies renouvelables permettra d'atteindre l'autonomie électrique de la distribution publique en 2030 et de porter à 23% la part des énergies renouvelables dans le mix électrique global du territoire au lieu de 11% si les énergies thermiques fossiles étaient privilégiées.

### ➤ Impact environnemental

Comparé à une solution thermique fossile, la programmation pluriannuelle des investissements renouvelables proposée permettrait de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 110 000 tonnes par an à horizon 2020 et de 450 000 tonnes par an à horizon 2030. Sur la période 2016-2030, ce sont environ **3,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>** qui ne seraient pas émises.

### ➤ Impact économique

Au global sur la Nouvelle-Calédonie, la stratégie de développement des énergies renouvelables proposée nécessite d'investir environ 115 milliards francs CFP et d'importer environ 85 milliards de francs CFP de matériel sur les 15 prochaines années. Pour attirer les financements, la Nouvelle-Calédonie peut s'appuyer sur sa réglementation attractive qui prévoit une obligation d'achat des énergies renouvelables sur toute la durée du contrat d'achat.

Opter pour cette programmation de développement des énergies renouvelables, plutôt que pour un scénario tout thermique fossile, éviterait l'importation de combustibles d'un montant de 49 milliards de francs CFP sur la période 2016-2030 et de 114 milliards de francs CFP d'ici à 2040.

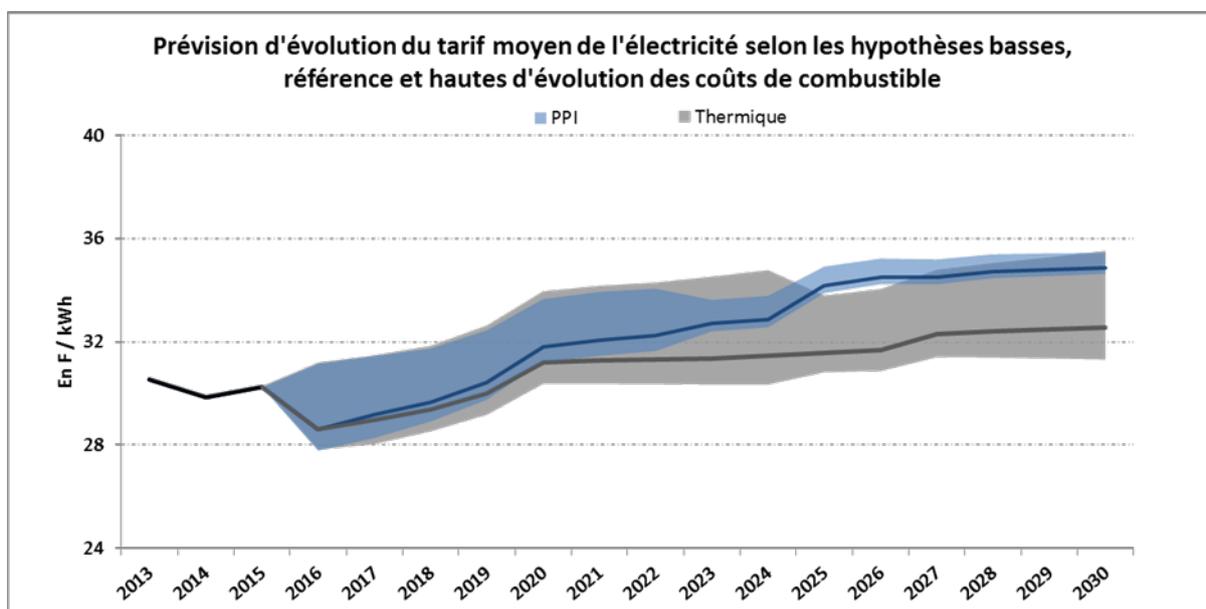
Sur cette période, ce développement des énergies renouvelables contribuerait en moyenne à la croissance économique annuelle du territoire d'environ **0,6% du PIB**.

### ➤ Impact social

L'atteinte des objectifs de la programmation définis pour la Grande Terre induira environ **150 emplois pérennes** sur la période 2016-2030. Concernant les îles, l'atteinte des objectifs fixés par cette programmation verra *a minima* la création d'un ou deux emplois par île, et bien davantage si des projets biomasse viennent à se développer avec l'instauration de filières de collecte.

### ➤ Impact sur les tarifs publics de l'électricité

L'impact sur les tarifs publics de l'électricité de cette programmation (dit « PPI »), comparé à un scénario classique où seuls des outils de production thermique seraient développés pour répondre à l'évolution de la demande en électricité (dit « thermique »), est représenté dans le graphique ci-dessous :



Les deux courbes en trait plein sur le graphique représentent le scénario de référence d'évolution des coûts de combustible publié par l'Agence d'Information sur l'Energie américaine.

Pour le scénario thermique, les tarifs tiennent compte d'un coût de la tonne de CO<sub>2</sub> de 2 500 francs CFP appliqué aux émissions évitées par le scénario PPI. Ce coût reflète l'externalité négative liée à l'émission d'une tonne de CO<sub>2</sub> qu'il convient de prendre en compte dans le processus de choix des investissements énergétiques.

En 2015, le tarif public moyen de l'électricité est de 30 F CFP / kWh. Sur la base de l'hypothèse de

référence d'évolution des coûts de combustible, le tarif de l'électricité hors inflation passerait en 2030 à 32,5 F CFP / kWh selon le scénario thermique ou à 35 F CFP / kWh selon le scénario PPI, **soit un écart de 8% entre les 2 scénarios**. L'écart devient nul selon l'hypothèse haute d'évolution des coûts de combustible. Pour le scénario PPI, cela correspond à une évolution moyenne annuelle du tarif public moyen de l'électricité de 0,9 % par an.

Cela met en évidence le caractère protecteur des énergies renouvelables qui assurent au public et aux entreprises un tarif de l'électricité stable et visible à long terme quel que soit le niveau des cours internationaux des combustibles. Le développement soutenu des énergies renouvelables prévu dans le cadre de la PPI proposée, permettra ainsi de diminuer la vulnérabilité de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis des fluctuations des cours internationaux des combustibles fossiles.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS



[www.maitrise-energie.nc](http://www.maitrise-energie.nc)

### **Contacts presse :**

Bastian MORVAN  
Chef du Service de l'énergie  
E-mail : [bastian.morvan@gouv.nc](mailto:bastian.morvan@gouv.nc)

Nicolas FAVRAY  
Chef de section régulation de l'énergie  
Service de l'énergie  
E-mail : [nicolas.favray@gouv.nc](mailto:nicolas.favray@gouv.nc)

---

DIMENC - B.P 465 – 98845 NOUMÉA CEDEX  
Tél : (687) 26.68.14 – Fax : (687) 24.83.75